

ONZIEME FESTIVAL DU FILM D'ARCHEOLOGIE D'AMIENS

REGLEMENT

La onzième édition du Festival aura lieu du 10 au 14 avril 2012, au Cinéma Le Gaumont

Choix/Réception des documentaires :

Compétition internationale de documentaires en vidéo de moins de 60'. Thématiques autour de la Préhistoire, Protohistoire, Antiquité, Périodes médiévale et moderne.

Présélection à partir des documentaires accessibles dans notre base de données ou proposés par des réalisateurs, des producteurs ou des distributeurs. Les documentaires doivent avoir été réalisés de 2009 à 2012.

Les documentaires candidats peuvent être envoyés dès aujourd'hui.

La date limite d'inscription est fixée au 15 février 2012.

Envoi d'une copie DVD pour le comité de sélection qui fournira sa réponse au plus tard le 28 janvier 2012. Cette copie reste la propriété du festival.

Le documentaire est ensuite retenu soit pour la sélection officielle (en règle générale une cinquantaine), soit pour la section vidéothèque (environ une cinquantaine).

Le documentaire retenu pour la sélection officielle doit nous être transmis au format Betacam (SP ou num), DV-Cam ou DVD au plus tard le 31 mars 2012. Il sera retourné avant le 30 avril 2012.

Les documentaires en langue étrangère seront sous-titrés. Le script, en français si possible, devra être fourni.

Animation autour du documentaire :

Pour les documentaires retenus pour la sélection officielle, nous invitons systématiquement le réalisateur, si cela lui est possible, à venir présenter le film au public avant sa projection. A l'issue de celle-ci, l'archéologue responsable de la recherche décrite dans le documentaire, ou à défaut le réalisateur, vient répondre aux éventuelles questions que le public peut poser sur son contenu.

Le festival peut prendre en charge les frais d'hébergement (repas, hôtel pour deux nuitées). Un programme d'animation (visites de musées, de sites « touristiques », etc....) est mis en place pour nos invités.

Section Vidéothèque

Outre les documentaires non retenus pour la sélection officielle du Festival, les distributeurs peuvent inscrire tous ceux qu'ils souhaiteraient faire connaître et ce, quelle que soit la date de réalisation. Les projections (en version originale) se font au format DVD.

Décentralisation du Festival :

Elle aura lieu jusqu'au 31 décembre 2012. Six modules thématiques seront créés et circuleront, à la demande, sur l'ensemble de la Picardie, dans les établissements scolaires, les cinémas, etc.....

Jury et remise des prix :

Le jury décernera les prix du Festival dont la liste suit (sous réserve des financements)

Prix du court métrage (1000 euros) attribué par un jury composé par le club archéologique du Collège de Longueau,

Prix Jules Verne -Amiens Métropole (1500 euros) attribué au film faisant ressortir le mieux l'aspect aventure humaine de l'archéologie,

Prix GRTgaz "archéologie et partenariat industriel", doté de 1500 euros, (attribué au documentaire dans lequel les relations entre le monde industriel et les fouilles archéologiques sont le mieux mises en valeur).

Prix de la DRAC de Picardie (2500 euros) attribué au meilleur film consacré à l'archéologie métropolitaine,

Grand Prix du Festival (5000 euros).attribué au meilleur film du Festival.

Contact :

Tahar Ben Redjeb,
Directeur du Festival
DRAC de Picardie
5 rue Henri Daussy
80044 Amiens cedex
Tel 03 22 97 33 44
tahar.benredjeb@culture.fr
françoise.payen7@wanadoo.fr

Blog du CIRAS : <http://www.associationciras.org/pages/Lassociation-4667239.html>

Vous pouvez suivre l'avancement du Festival sur sa page Facebook :

<http://www.facebook.com/pages/Amiens-France/Festival-du-film-darcheologie-Amiens-Gaumont/297164768398?ref=ts>